

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

N° CL198

AMENDEMENT

présenté par

M. Huyghe, Mme Fruchon, M. End, Mme Spillebout, M. Frébault, M. Bazin et M. Berrios

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 OCTIES, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--